



Berne/Bâle, janvier 2012

Mise au concours d'une étude:

Efficacité, utilisation et financement du système de santé suisse

Contexte

Ces dernières décennies, le système de santé suisse a connu un développement important: le nombre de médecins, de soignants et d'autres professionnels de la santé a considérablement augmenté. De plus, grâce à une multitude de nouveaux concepts techniques et pharmacologiques, la prévention, le diagnostic et le traitement de nombreuses pathologies aiguës et chroniques ont pu être nettement améliorés, assurant ainsi une qualité et une espérance de vie plus élevées. Par ailleurs, comme le montrent les comptes nationaux, le système de santé est une partie importante de l'activité économique, contribuant pour 11,4 % du produit national brut et pour 11 % de l'emploi total. En tenant compte des effets indirects des activités de soins, la valeur ajoutée et l'impact sur l'emploi sont encore plus élevés. Selon les indicateurs disponibles, le secteur de la santé poursuivra sa croissance.

Tant du point de vue individuel que populationnel, le système de santé contribue donc largement à la qualité de vie et au bien-être dans notre pays. Comme le constatait récemment l'OCDE, sa qualité est incontestée et le système de santé suisse figure parmi les meilleurs au monde. Néanmoins, plusieurs questions se posent, auxquelles il faut trouver des réponses dans l'intérêt d'un développement durable. Dans cette perspective, les Académies suisses des sciences ont lancé le projet « Système de santé durable ». La discussion critique des procédures et méthodes destinées à déterminer l'utilité et la valeur des prestations de santé fait l'objet d'une première étude, actuellement en cours. Elle devrait permettre de fournir les bases pour évaluer l'efficacité, l'adéquation et la qualité des prestations.

Le système de santé suisse est non seulement l'un des meilleurs au monde, mais aussi le plus onéreux. Il présente les caractéristiques suivantes: a) régulation administrative et négociation collective des prix et tarifs b) obligation de contrat entre les assureurs et les prestataires d) instances étatiques agissant simultanément comme régulateur, législateur et organes de surveillance d) répartition des compétences entre la Confédération et les cantons e) peu ou pas de transparence au niveau des flux financiers. Cette situation fait souvent l'objet de critiques. C'est elle qui a suscité l'occasion de lancer une deuxième étude portant sur « le financement, l'efficacité et l'utilisation du système de santé suisse ».

D'une façon générale se pose la question de savoir si – aujourd'hui et demain – les dépenses de santé élevées consenties par la population suisse correspondent à des prestations nécessaires et, d'autre part, si les effets de la gestion actuelle sont suffisamment connus pour corriger ceux d'entre eux qui sont néfastes.

En d'autres termes, il faut se demander si – et dans quelle mesure – la régulation actuelle du système de santé aboutit à des erreurs d'allocations dans certains secteurs et si, pour l'ensemble du système, les ressources disponibles pourraient être mises en œuvre de manière plus adéquate.

Contenu de l'étude

L'étude mise au concours vise à répondre aux questions suivantes, touchant cinq thématiques:

1. Constate-t-on, dans certains secteurs du système de santé, que des marges bénéficiaires, injustifiées d'un point de vue économique, sont réalisées à cause d'une régulation des prix et/ou de distorsions de la concurrence ? Si oui, selon quels processus et avec quels résultats ?
2. Constate-t-on que des marges bénéficiaires injustifiées, des différences de salaires et/ou d'autres distorsions de concurrence aboutissent à une surenchère dans certains domaines et à une sous-enchère dans d'autres? Si oui, selon quels processus et avec quels résultats ?
3. Une étude de l'OBSAN a montré des différences régionales ou socio-démographiques concernant la demande de prestations médicales, (OBSAN 2008, Rapport national sur la santé). Constate-t-on que l'absence de prix ou la mention de prix erronés et/ou d'autres effets pervers incitent à «surconsommer» certaines prestations médicales ? Si oui, selon quels processus et avec quels résultats ?
4. Les flux financiers au sein du système de santé suisse manquent de transparence. Des nouvelles réglementations portant sur le financement et le transfert de certaines prestations (en particulier, des hôpitaux vers le secteur ambulatoire) sont à l'origine de transferts entre l'assurance de base, l'assurance complémentaire, les pouvoirs publics et le financement privé. Constate-t-on, en dépit de l'absence de données fiables, des effets pervers (avec les sous-enchères et surenchères correspondantes) attribuables au financement actuel, et de quelle manière ?
5. Enfin, dans la perspective d'une meilleure maîtrise du système de santé, et en particulier pour éliminer les principaux effets pervers observés, quelles sont les priorités en termes de recherche ?

L'étude doit inclure une méta-analyse des travaux empiriques existants, un examen de la littérature correspondante et des entretiens avec des experts.

Cadre financier et temporel

Fr. 60'000.- sont prévus pour cette étude. Le début du projet est fixé en avril 2012; l'étude devrait être finalisée fin octobre 2012.

Soumission des offres

Les offres doivent être soumises jusqu'au 29 février 2012 au plus tard par voie électronique (fichier pdf) à l'adresse e-mail ci-dessous.

Les points suivants doivent être concrétisés dans l'offre :

Méthode

Description de la procédure empirique

Coordination du projet

Encadrement personnel du projet; chef de projet, collaborateurs

Groupes d'experts

Personnes de contact et institutions importantes (éventuels partenaires de coopération)

Prestations préliminaires

Liste des travaux des personnes dans l'équipe de projet dans le domaine de la thématique à analyser

Plan d'action

Agenda: Jusqu'à quand quels travaux doivent être réalisés? Qui en porte la responsabilité?

Budget

Justification des moyens nécessités

Le comité de pilotage du projet «Système de santé durable» décidera début mars 2012 quel projet sera retenu.

Informations

Dr Hermann Amstad, tél. 061 269 90 30, e-mail: h.amstad@samw.ch